

Les cahiers
thématiques
des Jours
heureux

Économie sociale et solidaire



Alerte ! À l'heure où nous publions ce livret, l'Économie sociale et solidaire et tout particulièrement la vie associative sont gravement menacées. 489 liquidations ont eu lieu en 2024, +50 % en 2 ans. Des associations doivent licencier et risquent même de mettre la clé sous la porte. Marchandisation, attaque contre les libertés associatives, diminution brutale des ressources, au-delà des associations, c'est toute la société qui va en pâtir. Nous pouvons agir en combattant des budgets nationaux inadmissibles tant au niveau national que dans leur impact sur les collectivités. Combattons toute diminution de leurs ressources, défendons dans les politiques municipales le subventionnement et refusons des appels d'offres qui les mettent en concurrence avec le secteur privé.

Table des matières

Introduction.....	4
1. Valeurs et diversité de l'ESS.....	5
2. Une conception communiste de l'ESS.....	9
3. Le capitalisme en guerre contre les valeurs de l'ESS.....	11
4. Un droit de préemption pour les salariés.....	14
5. L'ESS, un projet transversal.....	16
La commission nationale ESS du PCF.....	18

Introduction

L'économie sociale et solidaire suscite encore du désintérêt voire de la méfiance au sein même du mouvement social pour de nombreuses raisons :

- L'idée reçue que les coopératives favoriseraient l'auto-exploitation des travailleurs, idée qui opposait déjà Jules Guesde à Jean Jaurès, qui soutenait les coopératives.
- L'idée reçue que les bénévoles remplaceraient des travailleurs salariés.
- La croyance non fondée que l'ESS représente un secteur marginal (tiers secteur) et peu intéressant de l'économie, ou ne concerne que le caritatif ou encore des structures de petite dimension. En réalité 10% du PIB, 14% des emplois privés, 12 millions de bénévoles, 4600 SCOP et SCIC avec un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros en 2024, soit une croissance de 6% par rapport à 2023.
- L'idée que seules des entreprises nationalisées peuvent être non capitalistes, et que les services publics sont par nature étatisés.

Ces idées reçues empêchent trop souvent de prendre la mesure de l'importance que peut prendre l'ESS dans la bataille politique. C'est d'autant plus dommageable que la macro-économie, elle, en a pris conscience et a lancé une attaque frontale contre les valeurs de l'ESS et sa dynamique émancipatrice possible.

Le PCF décide de s'impliquer dans la défense et le développement de l'ESS pour appuyer son potentiel émancipateur et en faire un point d'appui pour dépasser les logiques capitalistes.

Cela implique de mesurer les enjeux, les ressorts de la lutte de classes qui se mène au sein de l'ESS, entre apports à l'idée même de libération du travail de son exploitation par le capitalisme et obstacles que constituent des structures de l'ESS qui se comportent comme des entreprises capitalistes peu respectueuses du droit du travail et parfois même prédatrices (banques coopératives comme le Crédit Agricole, associations comme le groupe SOS, coopératives agricoles, grande distribution coopérative, des mutuelles et assurances qui pratiquent les mêmes stratégies que celles du privé).

L'heure est à développer l'ESS dans un sens communiste, avec quatre axes de mobilisation : le droit de préemption des salariés de leur entreprise en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ou Société coopérative de production (SCOP) ; le développement des Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) comme alternative à l'ubérisation ; des critères de gestion d'efficacité sociale, écologique et économique, opposés à la rentabilité financière ; un autre rôle des banques dans et pour l'ESS.

1. Valeurs et diversité de l'ESS

L'économie sociale et solidaire (ESS), repose sur des valeurs fondamentales qui la différencient profondément du capitalisme, de ses principes et finalités. Son champ économique ne se limite pas à un secteur marginal ou supplétif : il participe d'une alternative économique et sociale, fondée sur la démocratie économique, la coopération et la priorité donnée à l'humain sur le capital. Cette ambition est essentielle, et fait de l'ESS un possible levier de transformation profonde du système économique. Notamment, elle en fait un terrain d'expérience et de formation à la construction d'une économie démocratique transformatrice, des relations sociales au travail, en coopération avec l'ensemble de la société : en conception, production et en une nouvelle coopération des acteurs-usagers de la société tout entière.

Les organisations de l'ESS sont caractérisées par des principes clés qui les différencient des entreprises à but lucratif :

- Primauté de l'humain sur le capital : les structures de l'ESS poursuivent un objectif d'intérêt collectif ou d'utilité sociale, et non la recherche du profit pour des actionnaires.
- Gouvernance démocratique : elles fonctionnent sur des bases coopératives et participatives, selon le principe 1 personne = 1 voix pour les orientations et objectifs, mais qui peuvent aller de la définition du besoin social jusqu'à la répartition des produits et services réalisés, et l'organisation du travail.
- Réutilisation des bénéfices : les excédents sont majoritairement réutilisés dans l'activité et non distribués à des actionnaires, garantissant une économie plus solidaire, tournée vers la croissance sociale et la qualité des productions. Ils sont à la fois réinvestis et utilisés pour développer les capacités humaines et l'emploi. L'organisation du travail vise à générer la réalisation de soi par l'implication créatrice de chacun, la recherche constante du meilleur résultat grâce à la progression des compétences (reconnue), au service de l'utilisateur (sentiment d'utilité, motivation, formation permanente au travail, progression des conditions de travail...). Ceci explique, malgré les freins actuels, la beaucoup plus grande pérennité et efficacité économique de l'entreprise « ESS », sur l'entreprise à « finalité financière », notamment en période de crise.
- Ancrage territorial et engagement social : les structures de l'ESS sont fortement

impliquées dans leur environnement local et répondent à des besoins sociaux identifiés. Elles contribuent ainsi au développement durable et à la cohésion sociale de leur territoire. Elles ne peuvent pas être délocalisées par une poignée d'actionnaires. Elles contribuent de façon non négligeable aux transitions environnementales, sociales et sociétales.

L'ESS recouvre une grande variété de structures, de la coopérative à l'association en passant par les mutuelles et les fondations et, depuis 2014, les sociétés commerciales de l'ESS (article 1 de la Loi Hamon). Cette diversité, reconnue par la loi Hamon, reflète la richesse des approches possibles pour répondre aux besoins économiques et sociaux en dehors des logiques purement marchandes et s'articule avec les services publics. Concernant les différentes structures :

Les coopératives

Qu'elles soient de production ou de services (SCOP et SCIC), de consommation, agricoles, d'activité et d'emploi (CAE) ou bancaires, elles peuvent incarner une logique d'autogestion et de propriété collective des moyens de production. Les membres sociétaires sont à la fois propriétaires (au minimum à 50%), producteurs et utilisateurs, ce qui favorise une gestion responsable et durable. Elles représentent 330 millions de chiffre d'affaires, une augmentation de 19 % en 5 ans.

Les mutuelles

Dans le domaine de la santé, de l'assurance ou du crédit, elles peuvent offrir une alternative solidaire aux logiques lucratives des grands groupes financiers. Elles peuvent fonctionner sur le principe de la solidarité entre membres, où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Les contraintes libérales qui pèsent sur elles, notamment aux moyens des principes financiers européens (solvabilité II) et des chartes qu'elles imposent (après validation des autorités françaises) ont commencé à mettre à mal leurs principes dans un grand nombre de cas. Les difficultés financières leur ont imposé des regroupements en de vastes entités qui les éloignent de la possibilité de vie démocratique.

→ Les associations : Elles sont des employeurs importants, mais constituent aussi un énorme champ d'initiative populaire avec leur travail bénévole considérable, dont la qualité (méprisée par l'économie capitaliste) est sans égale : celle-ci s'appuie sur l'échange des savoirs, savoir-faire et savoir-être, sur une adaptabilité et une qualité de réponse aux besoins. À tel point que, sans elles, la vie sociale et sociétale serait impossible en France.

Certaines remplissent des missions de service public, suppléant l'action sociale et sociétale de l'État, tandis que d'autres sont porteuses d'initiatives militantes et d'innovation

sociale. Elles jouent un rôle crucial dans la défense des droits, la promotion de la justice sociale et l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation notamment dans les domaines du sport, qu'elles animent à 90%, de la culture et de la communication. Mais elles peuvent aussi être utilisées, détournées par les forces du capital, pour contourner les règles et attaquer ces mêmes principes.

Les possibilités de contribution de l'ESS à une alternative au modèle capitaliste et à son idéologie envahissante sont donc très variées, bien que des dérives existent, notamment lorsque des structures adoptent des pratiques similaires à celles du secteur privé lucratif. C'est notamment le cas des grandes coopératives agricoles, de certaines associations d'aide à la personne, d'assurances, et des grandes banques coopératives qui, sous l'effet de la financiarisation à l'opposé du besoin de service public, se sont éloignées de leur vocation initiale.

D'un point de vue communiste, l'ESS représente une contradiction dialectique au sein du capitalisme, à la fois soumise aux règles du marché et porteuse de points d'appui pour dépasser les logiques capitalistes. Les structures coopératives et mutualistes, lorsqu'elles restent fidèles à leurs principes fondateurs, démontrent qu'un autre mode de production est possible, basé sur la coopération, la gestion collective des ressources et une démocratie économique réelle. Elles permettent de poser les bases d'une économie émancipatrice, débarrassée de la logique du profit, tout en servant de terrain d'expérimentation démocratique pour une transition vers une société communiste.

Karl MARX, en septembre 1866, écrivait : « *Nous reconnaissons le mouvement coopératif comme une des forces transformatrices de l'actuelle société, fondée sur l'antagonisme des classes. Son grand mérite est de montrer pratiquement que le système actuel de subordination du travail au capital, despotique et paupérisateur, peut être supplanté par le régime républicain et fécond de l'association de producteurs libres et égaux.* »

L'ESS ne doit cependant pas être idéalisée. Si elle ne s'inscrit pas dans une stratégie politique de transformation sociale, elle peut être instrumentalisée par le capitalisme pour maintenir un système d'exploitation sous couvert de valeurs solidaires. C'est pourquoi son intégration dans un projet politique global est essentielle. En renforçant le contrôle démocratique sur ses structures, en favorisant leur interconnexion et en leur donnant des moyens d'échapper aux logiques de marché, l'ESS peut devenir un outil puissant au service d'une transformation radicale de l'économie.

Contrairement à l'idée que seules des entreprises nationalisées peuvent être non capitalistes, l'ESS montre que des modes de production démocratiques et émancipateurs émergent et s'expérimentent dans le cadre actuel, sans attendre une prise de pouvoir révolutionnaire.

Mieux, la démocratie économique en ESS dépend directement de la volonté de ses acteurs et actrices et non de la couleur politique de l'État. Ses formes multiples renforcent

la qualité de son adaptation aux conditions concrètes, à ses évolutions. L'ESS, forte d'une longue expérience, est une pièce stratégique d'une synergie générale révolutionnaire et on peut même considérer qu'elle est le terreau pour pérenniser des transformations sociales.

Le rôle joué par les banques auprès des entreprises et structures de l'ESS est décisif car dans les faits, elles ne peuvent vivre sans un appui des banques. Le comportement de crédit des banques est donc décisif pour relayer ou non les critères de gestion du capital, via les conditions et coûts imposés aux entités de l'ESS. Il est décisif pour leur permettre de vivre ou les étrangler.

Au total, il existe une bataille majeure à mener pour combattre la culture de la rentabilité financière jusque dans l'ESS, présentée comme seule garante de viabilité. C'est une bataille qui inscrit l'ESS et les combats qui y sont liés dans les autres combats des communistes, y compris pour un nouveau type de gestion des entreprises, jusqu'à un nouveau type de nationalisation et d'appropriation sociale.

L'existence de coopératives autogérées, d'entreprises rachetées par leurs salariés ou encore de mutuelles solidaires prouve qu'il est possible d'instituer dès aujourd'hui des formes économiques alternatives et de développer des pratiques, des innovations, comme dans le secteur de la santé et du médico-social. Celles-ci ne remplacent pas la nécessité d'une transformation politique plus large, mais elles sont des points d'appui concrets pour celle-ci. Scop Ti, la Librairie des volcans, Duralex, et plus anciennement Ardelaine, Ceralep, la Société pyrénéenne de métallurgie, Macoretz... en sont quelques exemples.

L'ESS est trop souvent perçue comme un instrument du capitalisme pour précariser le travail ou comme un secteur marginal, et montrée comme telle par les capitalistes qui, ainsi, essaient de lui ôter sa crédibilité et ses potentialités anticapitaliste, démocratique, libératrice de la subordination du travail et des travailleurs. Pourtant, bien comprise et développée selon ses principes fondateurs, elle a déjà démontré qu'elle participe d'une alternative économique réelle et est un espace de lutte stratégique. C'est un levier de transformation sociale et politique. L'attaque menée par la macronie contre les valeurs de l'ESS doit alerter sur la nécessité de la défendre et de la réinvestir comme un véritable outil de changement.

2. Une conception communiste de l'ESS

En dépit de la diversité de ses structures il y a, on l'a vu, des valeurs qui caractérisent l'ESS. Or, dans leur ensemble ces valeurs sont précisément celles que nous relierions au communisme, comme démocratie, solidarité, respect du territoire, non lucrativité (ou lucrativité limitée), utilité sociale. Elles contribuent à créer un imaginaire communiste. Comme un certain nombre de ces structures ne les respectent pas, voire s'en servent de slogan publicitaire pour masquer leurs dérives, leur mise en œuvre dans toutes les structures de l'ESS est l'objet d'une lutte politique.

Dans les associations, ces valeurs se manifestent de façons très diverses, en raison même de la diversité de leurs objectifs. Un acquis majeur de la loi de 1901 est la liberté associative. Une association doit déposer ses statuts en préfecture, mais elle est libre d'en décider les modalités, et ne doit donner que l'objectif de l'association, son nom et son adresse. Un très grand nombre d'associations œuvrent dans le domaine de la solidarité, de la formation à la citoyenneté (éducation populaire) et contribuent à forger une conscience citoyenne à l'opposé de l'individualisme que prône le néolibéralisme.

Dans les coopératives de travail (SCOP, SCIC et CAE), ces valeurs conduisent à un fonctionnement démocratique, écoresponsable, et à l'invention de modèles nouveaux de démocratie. Elles font aussi la démonstration que les travailleurs n'ont aucun besoin de patrons ni d'actionnaires pour faire fonctionner leur entreprise. On peut citer, par exemple :

→ Les SCOP autogérées dont la Scop-Ti, reprise après 1336 jours de lutte par les salariés de l'usine des thés Eléphant à Unilever qui voulait la délocaliser, en est le modèle emblématique. L'autogestion dépasse de loin la seule élection des dirigeants par les salariés/sociétaires. Elle consiste en assemblées générales qui ont le pouvoir de décision. Celles-ci ont notamment décidé d'une grille salariale allant de 1 à 2. Le fonctionnement même de la SCOP a aussi entraîné un maillage territorial important, comme le renouveau de la culture du tilleul à Buy-les-Baronnies et aussi le recours au commerce équitable et bio pour l'achat des thés. Certes la SCOP est confrontée au marché. Mais contrairement à une « cogestion » capitaliste, les sociétaires ne visent pas le profit d'un employeur ou à destination d'actionnaires, mais à vivre dignement de leur travail, à pérenniser l'entreprise et à favoriser l'économie sociale et la vie solidaire sur leur territoire. Pour cela, les sociétaires inventent une citoyenneté économique et sociale dans l'entreprise et de l'entreprise elle-même.

- Les CAE (coopératives d'activité et d'emploi), représentent une innovation sociale puisqu'elles salarient des « auto-entrepreneurs ». Il s'y invente de nouvelles formes de gestion démocratique.
- Le modèle des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) est particulièrement intéressant du point de vue de sa gestion démocratique. Le conseil d'administration et l'assemblée générale sont constitués de représentants de plusieurs collèges : aux salariés sociétaires comme dans les Scop peuvent s'ajouter les utilisateurs, les fournisseurs, mais aussi les collectivités territoriales partenaires. Le groupe des Licornes en est un exemple important : plus d'une quinzaine de SCIC s'y sont regroupées pour coopérer et être plus fortes dans le contexte du marché capitaliste, avec l'ambition explicite d'un changement de société. Elles expérimentent des formes nouvelles de démocratie économique qui peuvent être inspirantes bien au-delà de l'ESS et représenter un modèle et des partenaires pour les services publics, dans le cadre de communs.

Une conception communiste de l'ESS voit donc l'ESS comme le lieu où peuvent s'expérimenter et se développer des pratiques de transformation sociale. Il s'y construit un imaginaire nouveau, qui nourrit notre ambition communiste. Il est nécessaire à la fois de contribuer à la défense et au développement de l'ESS et de pousser chaque fois que possible à une meilleure mise en œuvre des valeurs. Cette conception communiste se différencie de la conception réformiste qui ne voit dans l'ESS qu'un tiers secteur, compatible avec le capitalisme, même s'il s'en différencie. Elle s'oppose à la conception néolibérale de l'ESS qui veut en faire une béquille du capitalisme, réalisant à faible coût les tâches non rentables, notamment à la place de l'État, et mettant en œuvre les valeurs du capitalisme (compétitivité, individualisme, guerre de tous contre tous...). On assiste à l'heure actuelle à une très grave offensive de cette conception néolibérale notamment contre les associations.

3.

Le capitalisme en guerre contre les valeurs de l'ESS

Le néolibéralisme, on l'a vu, veut faire de l'ESS une « béquille du capitalisme » qui réalise à bas coût les tâches non rentables mais nécessaires au fonctionnement de la société. Mais il y a pire : dans sa lutte contre tout ce qui peut favoriser l'émancipation et freiner les profits, il cherche aussi à supprimer les valeurs émancipatrices de l'ESS et freiner sa lutte contre l'épuisement de la nature. D'où l'offensive sans précédent de la macronie pour remplacer ces valeurs par les notions de « mission » et d'« impact » par la généralisation des appels d'offres et les contrats à impact, pour attenter aux libertés associatives par le contrat d'engagement républicain et pour freiner le développement des coopératives, d'une part en multipliant les difficultés à la reprise par leurs salariés des entreprises saines en voie de fermeture, et d'autre part en leur imposant le carcan des structures administratives propre aux entreprises privées.

L'arsenal du capitalisme contre l'ESS

Les récentes restrictions budgétaires catastrophiques, qui asphyxient les associations et risquent d'en mettre à mort un grand nombre, s'ajoutent aux autres leviers, moins connus, utilisés par le pouvoir macroniste pour affaiblir, voire supprimer le potentiel émancipateur de l'ESS.

Les attaques contre les libertés associatives et le Contrat d'Engagement Républicain (CER)

Ce qu'on dénomme les libertés associatives représente un acquis majeur de la loi de 1901. Mais les associations voient leur champ d'expression, leurs libertés et leurs droits se restreindre sous la pression des politiques néolibérales et plus récemment sous le prétexte de lutte contre le terrorisme et de sécurité publique.

La loi « confortant le respect des principes de la République » impose, depuis le 24 août 2021, un cadre légal actualisé pour le secteur non-lucratif en France. L'article 16 prévoit une extension des possibilités de dissolution administrative des associations et l'article 12 concerne le Contrat d'Engagement Républicain (CER). Sous l'apparence anodine de principes d'engagement qui semblent de simples rappels des règles associatives, ce

contrat contient des clauses très dangereuses pour les libertés associatives. Le collectif des associations citoyennes (CAC) en a fait une analyse détaillée. La signature de ce contrat est obligatoire pour toucher non seulement des subventions mais tout avantage en nature (local par exemple) alloué par une municipalité et des agréments qui sont la condition pour prévoir des recours devant les tribunaux. « Ainsi, demain, en cas de contestation d'un projet de construction mettant à mal un site où la biodiversité est censée être protégée il suffira qu'un maire estime que l'association contestataire ne respecte pas le CER pour laisser libre cours aux promoteurs... » note le CAC. Un des points saillants est la menace de dissolutions ou de sanctions, pour manquement à des règles peu précises, voire ambiguës, non seulement par les dirigeants, mais aussi par les salariés, les bénévoles (2,2 millions!) et même les adhérents. À l'issue de cette analyse, le CAC conclut « au final, les associations sont bien mises sous la coupe d'un contrôle permanent d'une administration disposant de fait d'un nouveau pouvoir exorbitant... Ces dernières années, les libertés associatives sont en régression, une tendance documentée et détaillée par l'Observatoire des libertés associatives qui pointe à juste titre qu'une partie des répressions recensées sortent du cadre légal. Le CER comble ce vide et pourrait permettre à l'avenir de s'appuyer sur ses dispositions pour légitimer des répressions aujourd'hui encore fort mal perçues par l'opinion publique ».

La marchandisation des associations

Les idées néo-libérales progressent aujourd'hui par le social dans le cadre d'une marchandisation croissante de la solidarité sociale. Depuis le milieu des années 1980 et le contexte de « Nouvelle Gestion Publique », les appels d'offres (sur des projets établis par les bailleurs) se substituent progressivement aux subventions (à des associations et leurs projets). Cela modifie profondément les rapports entre les secteurs public et privé, allant jusqu'à brouiller la frontière qui les séparait, au profit d'une uniformisation des pratiques et des esprits autour des concepts de rentabilité et de profit et provoquant dans le monde associatif lui-même, d'importantes mutations, au détriment des valeurs de solidarité et de démocratie, que l'on peut désigner par la « marchandisation » des associations.

Là aussi, le pouvoir macroniste a enrichi la gamme des leviers financiers accélérant cette marchandisation. La notion d'entreprises à mission permet de mettre en concurrence des structures de l'ESS et des entreprises privées sur des objectifs sociétaux par les bailleurs de fonds, et dont sont particulièrement absentes les notions de démocratie. Mais elle permet aussi une intégration idéologique à la culture et aux objectifs du capital ainsi que de repeindre la façade d'entreprises capitalistes pour donner l'illusion d'un changement de mode de production, prétendant s'adapter aux exigences environnementales et sociales de notre époque.

Les contrats à impact permettent à des entreprises privées de recevoir de l'État ou de collectivités territoriales les intérêts des sommes qu'elles ont « donné » à des structures de l'ESS, et conduisent aussi à quantifier les objectifs sociaux ou sociétaux de ces associations au détriment des notions qualitatives (solidarité, soin, dignité...) qui les caractérisaient.

Les difficultés juridiques et comptables pour créer des coopératives

Bien que la loi de 2014 dite loi Hamon ait été une grande avancée pour la reconnaissance des statuts des structures de l'ESS, il subsiste encore de nombreuses difficultés, qui freinent notamment la création et surtout le développement de coopératives, voire entourent la porte au privé.

On peut citer une comptabilité qui n'est pas adaptée aux entreprises à but non (ou peu) lucratif, la très grande difficulté rencontrée par les salariés qui veulent reprendre en coopérative une entreprise viable mais menacée de fermeture, et l'absence d'aide de l'État, illustrée par exemple par le fait qu'une SCIC de fabrication de masques sanitaires a dû fermer parce que les commandes de l'État continuent à se faire en Chine. Et n'oublions pas que le travail en ESS est toujours soumis, par le code du travail, au principe de subordination.

Ce panorama très rapide montre que l'ESS est un des lieux importants de la lutte de classes, notamment à travers l'opposition entre priorités financières et utilité sociale. Aussi est-il indispensable que le Parti communiste s'implique dans la défense et le développement de l'ESS.

4.

Un droit de préemption pour les salariés

Les événements depuis dix ans ont montré tous les avantages que présentent les SCOP et les SCIC, comme porteuses de droits nouveaux émancipateurs pour les travailleurs, comme résilientes dans les crises, comme modèles de gestion démocratique pour les entreprises privées comme pour les services publics et les entreprises nationalisées. Ils ont montré aussi l'impossibilité de réaliser la mise en place de telles structures faute d'accès à des financements reposant sur une logique nouvelle pour le passage en SCOP, SCIC ou autres types d'entités.

Une bataille politique à court terme

En France, tous les ans, 30 000 entreprises petites et moyennes saines et bien organisées meurent en silence, faute d'avoir trouvé un repreneur, après le départ en retraite ou le décès du patron (INSEE 2020). Et la situation va s'aggraver : 250 000 dirigeants vont atteindre l'âge de la retraite dans les années qui viennent. A cela s'ajoute les délocalisations et les fermetures scélérates d'entreprises dites « non rentables ». Des savoir-faire et des compétences sont perdus et plus de deux cent mille personnes se retrouvent au chômage chaque année. Les réseaux économiques locaux et les villes sont touchés par ces fermetures. Pourtant les salariés pourraient continuer de travailler en se portant repreneurs de leur entreprise sous forme coopérative, forme d'entreprise qui résiste le mieux dans les crises (INSEE).

Les entreprises viables menacées de fermeture doivent avoir le droit de sortir par le haut de ces difficultés. Mais pour cela il devrait y avoir une loi qui organise et facilite la cession de l'entreprise aux salariés qui veulent la reprendre en SCOP ou en SCIC pour en poursuivre l'activité. Comme pour les locataires, les entreprises en franchises et en réseaux ou les agriculteurs, il faut un droit de préemption effectif, pour les salariés qui choisissent de coopérer pour sauvegarder leur entreprise et leurs emplois. Un premier projet de proposition de loi, relayant l'action d'une association citoyenne a été déposé par le groupe communiste à l'Assemblée nationale en avril 2015 mais a été rejeté.

Il faut remettre ce projet à l'agenda politique. Cela nécessite une bataille. Cette bataille se situera dans un contexte plus favorable qu'en 2015 : de plus en plus de salariés prennent conscience de l'intérêt du modèle coopératif.

Pour cela, il conviendrait de le combiner avec une implication des banques et des collectivités territoriales, dans la lignée du travail engagé pour une proposition de loi d'expérimentation « entreprise de territoire ».

De même, la mise en place de nouvelles régulations économiques avec des Fonds territoriaux est décisive.

Une telle loi aurait un impact territorial fort et devrait être renforcée par une réorganisation des tribunaux de commerce élargis aux intérêts des territoires et des salariés. Elle renforcerait les dispositions de la loi Hamon n°2014-856 du 31 juillet 2014 en facilitant la reprise en SCOP ou SCIC et en abondant les financements. Et pour ce faire, l'argent est là. L'épargne salariale, aujourd'hui orientée vers des placements spéculatifs destructeurs d'emplois pourrait être affectée à des placements facilitant ces reprises : sur 144 milliards d'euros d'épargne salariale, seulement 10% seraient nécessaires !

Une bataille idéologique d'ampleur

Pour que ce projet de proposition de loi aboutisse il est nécessaire que se crée un large regroupement de volontés citoyennes, de salariés, de coopératives, d'entrepreneurs, d'élus territoriaux et nationaux. Cela rendra possible de développer l'accès des salariés à la gestion de leur entreprise en SCOP ou en SCIC, de renforcer l'activité économique des territoires en facilitant la transmission des TPE/PME.

Obtenir cette loi nécessite une campagne d'opinion, incluant une bataille culturelle contre les récits dominants sur ce qu'est l'ESS. La commission nationale ESS du PCF travaille depuis 2021 sur le droit de préemption, notamment via une pétition, des articles dans notre bulletin Cooper'actif, des tribunes et articles dans l'Humanité, des interventions à l'université d'été du Parti, notre activité à la Fête de l'Humanité, des conférences débats.

Toute cette activité peut contribuer à une mobilisation d'ampleur nationale portant un enjeu idéologique fort : celui du droit et de la compétence des salariés à s'impliquer dans la gestion des entreprises. Partant d'une revendication concrète, elle peut permettre la prise de conscience de la possibilité, et même de la nécessité pour les salariés de prendre le pouvoir sur le travail.

Éduquer à l'ESS, c'est aussi préparer les producteurs et les productrices de demain à diriger collectivement les entreprises privées qui seront, faisons-en le pari, transformées en propriété d'usage dans un futur le plus proche possible.

5. L'ESS, un projet transversal

Pour conclure, il faut souligner à quel point l'ESS irrigue l'ensemble de la société française, et tisse de nombreux liens internationaux.

En France, la culture et le sport se partagent entre de grosses structures médiatisées et souvent financiarisées, et une multitude de petites structures de grande importance locale, qui sont pratiquement toutes des associations. La vie culturelle et sportive de la France n'existerait pas sans l'ESS. Cet investissement humain énorme est quasi invisible dans les comptes économiques de la Nation (PIB) parce qu'à finalité sociale, il ne dégage pas de profits pour des actionnaires.

Rappelons que si le sport médiatisé, « professionnel » est totalement à finalité financière, il ne représente que 5% des pratiquants de sport en France et qu'il n'existe qu'en puisant dans les « ressources » des 95% de l'activité structurée en ESS associative, bénévole.

L'éducation populaire est presque exclusivement prise en charge par des associations, dont plusieurs développent des positions politiques explicitement anticapitalistes.

La santé est concernée par l'ESS, non seulement par les mutuelles (dont il est important de rappeler qu'elles ne sont pas toutes en faveur de leur rôle de complémentaires santé), mais aussi par la possibilité d'ouvrir des centres de santé sous forme de SCIC, et par de multiples associations d'aide à la personne.

La défense de l'environnement et l'agriculture écoresponsables sont là encore très souvent le fait d'associations et de coopératives.

La finance est concernée par les banques coopératives qui certes ne jouent pas toujours, et de loin, mais où s'est cependant créée une banque réellement éthique, la Nef.

L'industrie voit aussi l'implantation de coopératives qui ne sont pas forcément des structures de petite taille, et peuvent, notamment, s'organiser en réseaux et contribuent à la réindustrialisation de la France. Il est important de toujours évaluer la pertinence de cette solution lors des luttes pour éviter des fermetures d'entreprises ou des « évactions » de notre patrimoine industriel.

Les services publics bénéficient souvent de l'hybridation avec des SCIC. Les PTCE, pôles territoriaux de coopération économique peuvent y devenir un atout territorial précieux.

Pour les services sociaux, l'insertion, l'aide à la personne le rôle des associations est

fondamental, alors qu'une vaste offensive de marchandisation les fragilise actuellement.

Au niveau international, l'ESS ne se limite pas au seul commerce équitable. De plus en plus d'associations et de coopératives nouent des liens de coopérations avec des structures européennes ou d'autres pays, et les ONG internationales jouent un rôle politique non négligeable.

Le PCF développe la réflexion sur ces enjeux dans le travail transversal de ses commissions nationales.

La commission nationale ESS du PCF

La commission ESS du PCF est née il y a juste 20 ans. Elle a fait suite à la commission environnement - développement durable, ses animateurs considérant qu'il ne pouvait y avoir de développement durable sans une économie équitable, un commerce équitable et une économie sociale et solidaire.

Ce furent des années de militantisme, de propositions et de co-constructions à l'écoute des citoyens et citoyennes, des militants communistes et des acteurs de l'ESS.

Dès le départ et tout au long de notre parcours, nous avons construit des relations permanentes et pérennes avec les acteurs de l'ESS : Artisans du monde, la confédération des SCOP, les mutuelles, le RTES réseau des collectivités de l'ESS, le CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) transformé en ESS-France, le GOESS, groupe des dirigeants des comités d'entreprises, le RIUESS, réseau international de l'ESS, des syndicalistes de la Confédération européenne des syndicats (CES), Le Labo ESS dirigé par Claude Alphanéry, l'intergroupe ESS de l'Assemblée nationale et du Parlement européen (initié par Marie Christine Vergiat, membre de notre commission), la Coop des communs, la manufacture coopérative, les coopératives d'activité et d'emploi. Plus récemment nous avons échangé avec le Collectif des associations citoyennes et les membres des Licoornes, Enercoop, Mobicoop, Telcoop, Emmaüs connect, La Nef... Des membres de la commission sont adhérents à ces organismes.

Nous avons analysé les rapports des banques coopératives, permettant aux adhérents communistes sociétaires d'être vigilants, de participer aux assemblées générales, munis d'outils, propositions et questions à y développer.

Nous avons organisé un relevé de prix de fruits et légumes par des communistes de toute la France pour montrer la nécessité d'imposer des prix équitables. Ceci a permis au député communiste André Chassaigne de faire voter à l'Assemblée nationale un amendement sur le double étiquetage (refusé par le Sénat).

Au fil des années plusieurs initiatives ont été réalisées : participation annuelle aux universités d'été sous forme académique ou en ateliers participatifs, présence à la fête de l'Humanité, à l'initiative de la création du premier village solidaire, rencontre de Marie George Buffet, alors secrétaire nationale du PCF, avec les acteurs de l'ESS, rencontre de plusieurs commissions (santé, environnement, économie sociale et solidaire...) sous forme d'ateliers thématiques et de plénière avec des acteurs de l'ESS sur ces divers thèmes, et depuis deux ans rencontre annuelle de la commission avec les communistes acteurs ou non de l'ESS et avec des acteurs essentiels sous forme de séance d'éducation populaire à l'usage des communistes.

Nous avons contribué aux formations du Parti, sous forme de stages ou interventions dans les stages, dans les années 2005 à 2018.

Nous avons été, avec l'aide de l'association Ap2E - Agir pour une économie équitable, à l'origine de la rédaction d'un projet de proposition de Loi sur « le droit de préemption des salariés en cas de vente de leur entreprise, pour en faire une coopérative ». Cette rédaction a mobilisé plusieurs centaines de personnes, citoyens, élus, syndicalistes, intersyndicale de l'épargne salariale, universitaires, ordre des notaires, juristes... Ce projet a été soutenu par le conseil national des SCOP et le droit de préemption a été suggéré par le CESE dans son rapport sur le projet de loi ESS rédigé par Benoît Hamon ministre. Ce rapport avait été voté à l'unanimité moins le Medef et la CGPME mais le projet a été retoqué par le gouvernement.

Nos outils

- le bulletin « Cooper'actif » qui sort 1 à 2 fois par an, est diffusé à de nombreux communistes et jusqu'à 12000 exemplaires au monde de l'ESS et est visible sur le site de la commission. Il fait suite à « la lettre de l'ESS »,
- le site ess-pcf.fr,
- le « Manifeste pour une conception communiste de l'économie sociale et solidaire »,
- une pétition pour le droit de préemption,
- une chaîne YouTube.

